

Le Président

Réf : Cab-CM

Madame Agnès PANNIER RUNACHER
Secrétaire d'Etat
Ministère de l'Economie et des Finances
139 rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

Bordeaux, le 19 JUIN 2020

Madame la Secrétaire d'Etat,

Si la crise COVID-19 a provoqué un véritable séisme social et économique dans nos territoires, elle a aussi révélé au grand jour la formidable capacité des structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) à se mobiliser et apporter des réponses immédiates face à l'urgence.

En Nouvelle-Aquitaine, des structures de l'IAE (SIAE) et des entreprises de l'ESS, se sont ainsi spontanément mobilisées, voire réorganisées dans la production de masques en tissu, parfois avec le soutien de la Région et l'Etat afin d'adapter l'outil de production. Plus de 90 000 masques ont ainsi été produits à la demande et à destination des collectivités locales, associations, hôpitaux...

Sans remettre en question le bien-fondé et la nécessité de garantir à chacun et chacune la qualité des masques produits, je tenais à attirer votre attention sur les délais et la difficulté de ces mêmes structures dans la procédure d'homologation et de caractérisation menée par la Direction Générale de l'Armement et l'Institut Français du Textile et de l'Habillement telle qu'elle a été présentée par les services de l'Etat.

En effet, submergée par la demande, la Direction Générale des Entreprises priorise, pour la réalisation des essais, les entreprises ou structures ayant une capacité de production élevée, au détriment des SIAE.

Au-delà de la reconnaissance d'un secteur sachant conjuguer économie et insertion, ce serait un signal fort et symbolique, si l'Etat accélérât les délais de caractérisation de ces masques et décidait leur exonération.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de ma très haute considération.

Alain Rousset
Alain ROUSSET